



Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

**Objet :** Subside Culture 2019.- Asbl Emilie(s) et Maison du Spectacle la Bellone.- Montant : 23.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117 ;

Considérant les besoins de ces 2 associations afin de mener à bien leurs missions :

- Asbl Emilie(s) : soutenir les activités de l'association et son fonctionnement;
- Asbl Maison du Spectacle la Bellone : complément de fonctionnement;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides pour un montant total de 23.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention de 2 associations réparti comme suit :

- 3.000,00 EUR l'asbl Emilie(s) pour soutenir les activités de l'association et son fonctionnement;
- 20.000,00 EUR à l'asbl Maison du Spectacle la Bellone comme complément de fonctionnement;

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2019

Annexes :